



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2008/36
17 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-deuxième session
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE
SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Identification du pays d'agrément dans le marquage

Communication de l'expert du Canada *

Introduction

1. Le marquage prescrit pour les petits emballages, récipients à pression, grands emballages et GRV inclut l'identification du pays d'agrément au moyen d'un code qui doit être «le signe distinctif prévu pour les véhicules dans le trafic international» (voir sect. 6.1.3.1 f), 6.2.2.7.1 c), 6.3.4.2 c) et 6.5.2.1.1 e)).
2. Le signe distinctif des véhicules automobiles en trafic international est celui prescrit dans le cadre de la Convention sur la circulation routière de Genève de 1949 et de la Convention sur la signalisation routière de Vienne de 1968. Un pays doit notifier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies son signe distinctif pour qu'il soit enregistré en vertu de

* Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2007-2008, adopté par le Comité à sa troisième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.3/60, par. 100, et ST/SG/AC.10/34, par. 14).

ces conventions. Actuellement, on compte 152 signes distinctifs officiels, plus 28 autres reconnus comme étant couramment utilisés par les pays qui ne sont pas parties contractantes à ces conventions, soit au total 180 (<http://www.unece.org/trans/conventn/Distsigns.pdf>).

3. Il existe d'autres codes normalisés au niveau international pour l'identification des pays, qui sont de plus en plus couramment utilisés. Il s'agit en particulier des codes de la norme ISO 3166 «Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions» – partie 1 (codes à trois caractères) et partie 2 (codes à deux caractères), qui sont aujourd'hui largement utilisés dans des domaines autres que la circulation routière internationale. Actuellement, 246 codes à deux caractères et 246 codes à trois caractères sont enregistrés dans le cadre de la norme ISO 3166.

4. En ce qui concerne le système de codes de la norme ISO 3166, il convient de souligner, premièrement, qu'il couvre un plus grand nombre de pays (ce qui en fait un système plus universellement applicable) et, deuxièmement, que dans certains cas le code de certains pays diffère du signe distinctif des véhicules en circulation internationale. C'est le cas par exemple du Canada, pour lequel les codes ISO sont «CAN» et «CA», alors que le signe distinctif pour les véhicules automobiles est «CDN». Or l'autorité compétente du Canada a toujours prescrit l'utilisation du code «CAN» pour le marquage des conteneurs de transport de marchandises dangereuses agréés UN par ce pays. Il a également été noté que les codes du pays d'agrément apposés sur les conteneurs de transport de marchandises dangereuses agréés UN par d'autres pays ne sont pas toujours conformes aux Conventions de Genève et de Vienne pour les véhicules routiers mais sont souvent ceux de la norme ISO 3166.

Propositions

5. Pour les autorités canadiennes, les prescriptions actuelles des sections 6.1.3.1 f), 6.2.2.7.1 c), 6.3.4.2 c) et 6.5.2.1.1 e) du Règlement type de l'ONU ne sont peut-être plus les mieux adaptées au marquage des emballages UN. L'expert du Canada souhaiterait ouvrir un débat sur la question de savoir si les codes à trois et à deux caractères de la norme ISO 3166 devraient être prescrits en remplacement des signes distinctifs des véhicules automobiles en circulation internationale, ou à tout le moins en tant que variante acceptée. Selon les observations reçues, l'expert du Canada présenterait une proposition formelle de modification du Règlement type pour la session de décembre 2008.

6. On trouvera dans le document informel INF.5 la liste des codes selon la norme ISO 3166 et celle des signes distinctifs utilisés sur les véhicules en circulation internationale, avec des commentaires de l'expert du Canada.
